



Solidarité
sans frontières

PAGE 3

Watch the Med Alarm Phone

La forteresse
Europe est un
mythe

PAGES 6-7

La prétendue objectivité des statistiques

Décryptage par
asile.ch

PAGES 9-18

Dossier: Changeons le narratif sur la migration

Exigeons la par-
ticipation plutôt
que l'exclusion !



Tou·xtes à
la manif du 28
septembre à
Berne!

Éditorial

Le Rassemblement national aux portes du pouvoir en France, l'extrême-droite identitaire toujours plus décomplexée partout, des émeutes racistes en Grande-Bretagne: l'escalade de la violence se poursuit. Nous vivons une période anxiogène. Il est facile de se sentir impuissant-es et dépassé-es. Or, nous devons tirer les leçons de cette situation et agir.

Nous ne pouvons plus laisser le thème de la migration à l'extrême-droite. Il faut à tout prix lui retirer la possibilité d'utiliser un bouc-émissaire pour masquer les problèmes causés par des années de politiques néo-libérales. Rendre les personnes étrangères responsables des crises sociales, économiques et sécuritaires leur permet surtout de se profiler comme l'acteur politique capable de les résoudre. Alors que leurs programmes ne trompent pas: démantèlement des droits sociaux, concentration des richesses et du pouvoir, réduction massive des libertés individuelles. Une recette pour un désastre bien plus grave que la situation actuelle.

Il est urgent de changer de narratif. Il est urgent de montrer la migration comme ce qu'elle est: Un comportement humain millénaire et inévitable. L'être humain a toujours bougé, pour survivre et s'épanouir, pour améliorer le monde dans sa globalité. Les problèmes surgissent quand on essaie de l'en empêcher.

Ce numéro spécial du bulletin entend œuvrer au changement de perspective. Nous avons demandé à des organisations amies de démonter les clichés les plus fréquents sur l'immigration et d'y apporter des réponses concrètes et factuelles.

Ainsi, Watch the Med Alarm Phone démontre que la forteresse Europe est un mythe, Liberté de Mouvement pour tou-xtes vous fait une formation continue express sur les fake news, la coalition WUzRw explique clairement comment des discours, même de gauche, permettent de justifier l'injustifiable et enfin asile.ch décortique pour vous les statistiques migratoires.

Le dossier de ce présent numéro est une brochure réalisée avec le soutien de la fondation Temperatio. Elle revient sur les réflexions communes menées lors de la conférence «La participation plutôt que l'exclusion!». Nous étions plus de 20 organisations à réfléchir ensemble à ce à quoi une véritable politique migratoire solidaire et porteuse d'avenir peut ressembler. Nous voulons, et devons poursuivre ces réflexions.

Ce que ce long été des extrêmes a également montré, c'est que la riposte est possible. En France, la gauche s'est unie et a mené une campagne impressionnante, où le partage de connaissances, l'accès à l'information et la société civile ont pris

une place centrale. En Grande-Bretagne, les manifestations antiracistes tiennent la dragée haute et sont bien plus fréquentées que les pogroms fascistes. Les contre-manifestations fleurissent partout.

Il ne faut surtout pas arrêter. Si les privilèges liés à une bonne situation économique, un permis de séjour stable et le fait de ne pas être directement concerné-es par le racisme ont parfois voilé la nécessité d'agir, cela n'est plus possible. Nous avons vu à quel point la situation peut rapidement et radicalement basculer.

Nous devons rester alertes, attentives et intelligent-es. Aux discours et aux manifestations de haine il faut opposer inlassablement la possibilité concrète et souhaitable d'une société où tout le monde à sa place. Une société de tou-xtes et pour tou-xtes. Nous devons être les étincelles qui allument et maintiennent le feu de la solidarité, dont parle Pınar Selekt en page 23.

(Sg et Sn)

P.S.: et surtout, nous devons aller manifester tou-xtes ensemble le 28 septembre à Berne. Vous viendrez?

Pour cette édition, nous avons plongé dans les archives de Solidarité sans frontières. Nous avons pêché des images qui relatent près de 25 ans (!) de lutte pour la liberté de mouvement et les droits fondamentaux. Nous remercions chaleureusement les photographes: Ursula Markus (pp. 6 et 11), et Tristan Boy de La Tour (p. 18). Les autres photos sont anonymes. Merci à Julien Chavallaz pour la conception de l'affiche de la manifestation «Entre nous pas de frontières!».



La forteresse Europe ? Un mythe !

Le Watch the Med Alarm Phone soutient les luttes des personnes migrantes pour la liberté de mouvement aux frontières de l'Europe. Il fêtera ses dix ans en octobre.

Les États européens et les politicien-nes travaillent dur pour créer l'image d'une crise migratoire. Mais la véritable crise est une crise de justice sociale. Celle-ci ne peut pas être résolue avec les milliards investis dans la lutte contre l'immigration. Tant que les gens auront une

« Même le « Border Business », qui brasse des milliards, ne peut rien contre cette liberté de mouvement vécue au quotidien – la forteresse Europe est un mythe. »

raison de fuir, ils se mettront en route. Et il n'y a jamais eu autant de raisons de le faire : guerres, crise climatique, injustice sociale, absence de perspectives, rapports d'exploitation mondiaux. Tant que ces crises persisteront et seront parfois alimentées par les États européens, de nombreuses personnes continueront à partir et à arriver.

Même le « Border Business », qui brasse des milliards, ne peut rien contre cette liberté de mouvement vécue au quotidien – la forteresse Europe est un mythe. La militarisation des frontières a tout de même des conséquences. Les chemins deviennent plus dangereux, les gens subissent plus de violence et des milliers de personnes meurent chaque année des suites de la défense contre l'immigration. Les personnes en fuite sont contraintes de devenir de plus en plus invisibles. C'est pourquoi la devise qui a présidé à la création de Watch the Med Alarm Phone il y a dix ans est toujours valable aujourd'hui : des ferries plutôt que Frontex !

Dix ans d'engagement pour la liberté de mouvement

Watch the Med Alarm Phone est un réseau d'environ 300 activistes, du Sénégal à la Suisse. Ensemble, nous gérons depuis dix ans un numéro d'appel d'urgence pour les personnes en détresse qui fuient par la mer. En octobre 2024, nous aurons été en service depuis 3650 jours et nuits. Durant cette période, nous avons été alerté-es par plus de 8000 embarcations aux quatre coins de la Méditerranée, de l'Atlantique et de la Manche, directement par les voyageurs-ses ou par leurs familles et ami-es.

Que l'Alarmphone soit nécessaire est une preuve d'échec pour l'Europe. Watch the Med était la réponse à un naufrage au large de Lampedusa en octobre 2013, au cours duquel un éventuel sauvetage avait été délibérément non effectué. C'était et c'est toujours la promesse faite à celles et ceux qui sont en détresse en mer : nous ne vous laissons pas seul-es. Et c'est un message aux autorités européennes chargées de la surveillance des frontières et aux gouvernements : nous nous organisons pour apporter une aide pratique, contre le fait de laisser mourir les gens en Méditerranée, nous intervenons, nous observons, nous documentons. Nous sommes devenu-es une force de nuisance pour les responsables de la violence aux frontières extérieures. Et nous continuerons à le faire. Aussi longtemps que cela sera nécessaire. Nous poussons les autorités à effectuer des sauvetages non souhaités et formons, avec toute une flotte d'acteurs civils du sauvetage en mer et dans les airs, avec des avocat-es solidaires et des communautés résistantes, un mouvement pour lequel chaque vie humaine compte et qui dit haut et fort : un autre monde est possible et nécessaire.

Un pont de solidarité

Nous devons faire face à la montée de l'autoritarisme et des forces de droite en unissant nos forces et en formant des alliances solidaires. Notre promesse : chaque fois que quelqu'un appelle, nous répondons. Et à chaque poste où nous faisons fonctionner le téléphone, nous brisons une pierre de la forteresse Europe et l'ajoutons à un pont qui fait de la Méditerranée ce qu'elle est réellement : un espace qui relie, et non qui isole, entre le Nord et le Sud. En ce sens, nous construisons ensemble une infrastructure de solidarité ; un soutien pratique aux luttes pour la liberté de mouvement et pour l'égalité des droits pour toutes et tous.

Aucune frontière n'est éternelle.

Pour une société du plus grand nombre !



Modèles de pensée racistes

Liberté de mouvement mondiale plutôt que mythes nationaux

Les débats sur la fuite et la migration sont souvent entachés de mythes et de préjugés. Le groupe « Liberté de mouvement pour tou·xtes ! » les démolit.

Info:

Le nouveau groupe Liberté de mouvement pour tou·xtes (Lmt!) veut opposer à la politique de mort européenne une politique pour tou·xtes: la liberté de se mouvoir et la liberté de rester ainsi que la justice sociale et la justice climatique.

Tout le monde les connaît: les phrases empreintes d'ignorance et de schémas de pensée racistes qui arrivent rapidement dans la conversation lorsqu'il est question de fuite et de migration. Ci-après, nous réagissons à certains de ces préjugés et abordons notre proposition alternative contre la politique de cloisonnement meurtrière de l'Europe: la liberté de mouvement pour tou·xtes.

« Nous ne pouvons pas accueillir le monde entier. »

Selon le HCR, 117,3 millions de personnes étaient en fuite dans le monde à fin 2023. Parmi elles, 83 % ont été accueillies par des pays à revenu faible ou moyen. La plupart des

« La plupart des personnes originaires d'Europe obtiennent un visa pour presque tous les pays du monde et peuvent se déplacer très librement. Parallèlement, la liberté de mouvement des personnes originaires du Sud global est fortement limitée. »

personnes n'atteignent pas l'Europe – elles veulent rester dans leur région, espèrent des possibilités de retour rapide ou n'ont pas la possibilité d'y venir.

« Un nombre croissant de demandeur·ses d'asile signifie une insécurité croissante. »

C'est ce que l'on peut lire sur le site de l'UDC Suisse. On y trouve une liste de délits que de « jeunes hommes », c'est-à-dire des demandeurs d'asile, auraient commis. Le récit de la migration comme menace domine aussi largement dans la société. Il faut une nouvelle compréhension de la sécurité, qui repose sur la responsabilité collective plutôt que sur l'isolement et la culpabilisation.

« Nous devons protéger nos frontières et stopper l'immigration illégale. »

L'exigence de fermer les frontières et de lutter contre la migration part de l'idée que la migration est contrôlable. Mais nous le savons: la migration est un fait, la migration existera toujours. La seule chose qui change avec l'augmentation de l'illégalité, c'est que les routes de fuite deviennent plus dangereuses et plus meurtrières.

« Il y en a trop et ce ne sont pas les bons. »

C'est bien connu: la séparation entre les « faux » et les « vrais » réfugié·es, la distinction entre les migrant·es et les réfugié·es. Seule une de ces catégories serait digne de protection. Pourtant, les motifs de fuite sont aussi bouleversants que nombreux: persécution, guerre, catastrophes climatiques, pauvreté, espoir ou absence de perspectives.

Il est urgent de trouver des alternatives aux phrases standard racistes, à l'exclusion sociale et à la politique migratoire européenne mortifère: la liberté de mouvement pour tou·xtes, indissociable de l'exigence de justice sociale et de justice climatique.

Liberté de mouvement pour la justice sociale

La plupart des personnes originaires d'Europe obtiennent un visa pour presque tous les pays du monde et peuvent se déplacer très librement. Parallèlement, la liberté de mouvement des personnes originaires du Sud global est fortement limitée. Cette réalité est marquée par le passé colonial, les dépendances en matière de politique de développement, les accords économiques et sur l'endettement néocoloniaux avec les pays du Sud mondial. La justice sociale implique que les gens puissent vivre dans des endroits où les conditions de vie sont

acceptables, qu'ils soient mobiles et qu'ils puissent déménager dans de tels endroits.

Liberté de mouvement pour la justice climatique

Les États et les entreprises européens détruisent les bases de la vie dans le Sud global, pillent les ressources, exploitent les humains et la nature et sont en grande partie responsables de la crise climatique. Dans le même temps, la crise climatique et les catastrophes environnementales déplacent davantage de personnes (souvent à l'intérieur des pays) dans le monde que la violence et les conflits. La migration est souvent l'une des dernières options pour s'adapter à l'évolution des conditions de vie. Il faut suffisamment d'endroits où ces conditions sont acceptables et dont il n'est pas nécessaire de s'éloigner. Il faut une justice climatique.

Liberté de mouvement pour tou·xtes (Lmt!)

<https://bewegungsfreiheit.ch/>

Situation d'urgence bunker

La « situation d'urgence en matière d'asile », maintes fois évoquée, constitue la base du régime suisse de l'asile et légitime l'hébergement dans des bunkers.

Des demandeur-ses d'asile qui, après leur fuite, atterrissent directement dans un bunker, dans des dortoirs communs, entourés de rien d'autre que du béton. Pas d'air frais, pas de lumière du jour,

rien que la survie. Des familles qui, en quête d'un avenir digne d'être vécu, sont entassées dans une chambre moisie d'un ancien hôpital psychiatrique. En Suisse, la restriction de la liberté de mouvement et de séjour des personnes en fuite est déjà une normalité.

Même si l'ampleur de la violence structurelle à l'encontre des personnes en fuite ne cesse d'indi-

gner, elle n'est plus un secret pour l'opinion publique depuis longtemps. Peu d'autres abus dans les institutions étatiques ont déjà fait l'objet d'autant d'enquêtes journalistiques, de publications scientifiques et d'actions politiques. Mais tant que le conseiller d'État zurichois Mario Fehr se vantera publiquement d'avoir interné des personnes illégalisées dans des bunkers souterrains pendant des années, même une nouvelle campagne d'information ne suffira pas à faire basculer l'opinion de la population sur le système des camps.

Une « situation d'urgence en matière d'asile » fabriquée de toutes pièces

Presque tous les mois, de nouveaux bunkers sont mis en service. Mise en service généralement accompagnée de la déclaration d'une « situation d'urgence en matière d'asile », comme en mars 2024 dans le canton de Lucerne et au début 2023 dans le canton d'Argovie. Cette soi-disant situation d'urgence permet aux cantons de réaffecter plus facilement les abris de protection civile à l'hébergement des personnes exilées.

Pourtant, l'urgence dont il est question ici, ce n'est pas la détresse des personnes qui fuient les structures racistes et oppressantes du régime migratoire, mais celle supposée de la population.

Ce ne sont pas les personnes concernées qui ont l'autorité de déclarer une situation d'urgence, mais les responsables de la construction de ce même système. La présence des demandeur-ses d'asile y est invoquée comme un danger. Conséquence: les personnes doivent être hébergées dans des logements ressemblant à des prisons, loin de la population. L'image médiatique de l'« étranger criminel » et la division entre « nous » et les « autres » viennent étayer cette idée.

La mise en scène comme légitimation

La construction d'une situation d'urgence sert à légitimer l'exclusion et la marginalisation. Sa mise en scène et sa gestion continues ne créent pas seulement l'acceptation de politiques toujours plus extrêmes, mais font de la situation d'urgence elle-même une composante élémentaire du régime de l'asile. Pour maintenir la situation d'urgence, la prison la plus isolée, le bunker le plus profond et la baraque la plus délabrée deviennent des lieux de résidence légitimes pour les personnes en fuite.

« Ce ne sont pas les personnes concernées qui ont l'autorité de déclarer une situation d'urgence, mais les responsables de la construction de ce même système. »

Il n'y a qu'une seule chose que les responsables ne doivent pas faire: trouver des solutions durables et à long terme à la situation d'urgence qu'ils ont provoquée. Car alors, la logique de leur système d'exclusion raciste s'effondrerait.

Occupons les villas vides des oligarques dans nos villes, fondons des projets de maisons solidaires, murons les entrées des bunkers et libérons nos ami-es des prisons d'expulsion. Les solutions sont multiples, et même si nous ne renversons pas le système tout de suite, nous construisons ensemble notre espoir de liberté de mouvement et de séjour pour touxtes.

Alliance «Wo Unrecht zu Recht wird...»
(« Quand l'injustice devient droit... »)
<https://wo-unrecht-zu-recht-wird.ch/>

Info:

L'alliance «Wo Unrecht zu Recht wird...» s'est formée en 2017 en réaction à la répression croissante contre les requérantes d'asile déboutées dans le canton de Zurich. Depuis, les membres de l'alliance apportent un soutien juridique et organisent des actions et des événements pour contrer le silence qui entoure cette politique violente. Les visites hebdomadaires dans les centres d'hébergement d'urgence de masse, les centres fédéraux d'asile et les centres de transit du canton, dont les deux bunkers d'Urdorf et du quartier 6 de Zurich, constituent une partie importante des activités.



Quelques clés de lecture pour décrypter les chiffres de l'asile

Certaines pratiques statistiques alimentent un discours d'abus d'asile et délégitiment la présence des personnes demandant l'asile en Suisse. Tel est le cas lorsqu'on met en avant le taux d'octroi de l'asile plutôt que le taux de protection. Ou lorsqu'on inclut les décisions de non-entrée en matière dans le calcul du taux de protection, avec pour effet de gonfler le taux de rejet. L'analyse de certains chiffres de l'asile met en avant des choix surprenants de la part des autorités quant à la manière de comptabiliser.

Enfants né·es en Suisse de parents réfugiés comptabilisé·es dans les demandes d'asile

Cette pratique concerne les enfants de demandeur·euses d'asile, mais aussi ceux des réfugié·es ou titulaires d'une admission provisoire en Suisse depuis de nombreuses années. À titre d'exemple, 57% des nouvelles demandes d'asile d'Érythréen·nes en 2023 étaient des naissances de bébés en Suisse. Sont également comptabilisées dans les demandes d'asile, les demandes multiples qui correspondent à toute demande formée dans les 5 ans suivant

les demandes multiples montrent bien qu'une demande d'asile ne correspond donc pas nécessairement à une arrivée en Suisse ou à un flux migratoire.

Un taux d'octroi de l'asile considérant les admissions provisoires comme des décisions négatives

Il est fréquent d'entendre que les demandeur·euses d'asile n'ont majoritairement pas de motifs d'asile, ou qu'un tiers – seulement – reçoit une décision positive en Suisse. Une façon de délégitimer leur présence et de renforcer un préjugé qui a la peau dure, celui d'une tromperie quant au besoin de protection. Concrètement, ce tiers de décisions positives correspond au taux d'« octroi de l'asile » qui comptabilise les admissions provisoires comme des déci-

« À titre d'exemple, 57% des nouvelles demandes d'asile d'Érythréen·nes en 2023 étaient des naissances de bébés en Suisse. »

l'entrée en force d'une décision d'asile et de renvoi. C'est le cas par exemple des femmes et filles afghanes, déjà en Suisse, et ayant redéposé une demande d'asile suite au changement de pratique du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) à leur égard. Les naissances de bébés et

sions négatives. L'admission provisoire est octroyée aux personnes ne remplissant pas tous les critères nécessaires à l'octroi de l'asile, mais ayant un besoin de protection avéré¹. Il s'agit majoritairement de personnes fuyant une guerre, une situation de violence généralisée,

et dont le renvoi violerait les obligations internationales de la Suisse. Techniquement, une décision négative puis une décision de renvoi sont donc rendues, mais celui-ci ne pouvant être exécuté (car inexigible, illicite ou impossible), une admission provisoire est prononcée.

TAUX D'OCTROI/DE RECONNAISSANCE :

Nombre de décisions d'asile positives (octroi d'un permis B réfugié) par rapport au total de cas traités.

TAUX DE PROTECTION :

Somme des décisions d'octroi de l'asile (permis B réfugié) et des admissions provisoires (permis F), par rapport au total de cas traités.

Jusqu'en 2016, les admissions provisoires étaient exclusivement présentées par les autorités suisses comme des décisions négatives, et seul le taux d'octroi de l'asile était mentionné. Depuis, le SEM présente également le taux de protection – qui lui comptabilise les admissions provisoires comme des décisions positives de

protection – dans ses bulletins statistiques et communiqués. Le taux de décisions positives passe du simple au double (de 25,7% à 54,4% en 2023) si on s'intéresse au taux de protection plutôt qu'au taux d'octroi de l'asile.

la Suisse reconnaît un besoin de protection dans 79% des cas après examen des motifs de fuite pour l'année 2023.

Selon les statistiques transmises par le SEM à Eurostat (office de l'Union européenne qui produit des statistiques), le taux de protection atteint même 86% en 2023. Comment expliquer cette différence? Eurostat, contrairement au SEM, considère les admissions provisoires comme des décisions positives, écarte les NEM du calcul car considérées comme des non-décisions, et inclut uniquement les décisions entrées en force (pour plus de détails voir: Camille Pagella & Duc-Quang Nguyen, « Chiffres de l'asile: les associations dénoncent les statistiques de la Confédération », Le Temps, 14.04.2024).

Les chiffres et leur supposée objectivité

Les autorités, les discours politiques et l'actualité médiatique accordent une grande importance aux chiffres dans le domaine de l'asile: comparaison des demandes d'un mois à l'autre, d'une année à l'autre; taux d'octroi de l'asile; nombre de renvois effectués, etc. Ceux-ci servent de justification à certaines mesures politiques, comme l'a récemment montré l'instauration d'une procédure d'asile dite express pour «les personnes originaires de pays pour lesquels le taux d'octroi de l'asile est très faible» (communiqué du SEM, 01.03.24). Une telle communication focalisée sur les chiffres

donne une impression de neutralité, de vérité objective, alors que la façon de nommer et de comptabiliser est le reflet de certains choix.

Elodie Feijoo

est responsable du Comptoir des médias chez asile.ch, elodie.feijoo@asile.ch

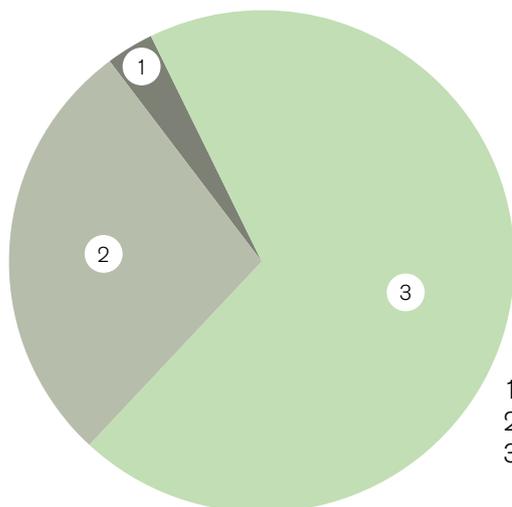
¹ La législation européenne quant à elle prévoit une «protection subsidiaire» pour les personnes n'étant pas éligibles au statut de réfugié mais fuyant une guerre ou une situation de violence généralisée.

« Une communication focalisée sur les chiffres donne une impression de neutralité, de vérité objective, alors que la façon de nommer et de comptabiliser est le reflet de certains choix. »

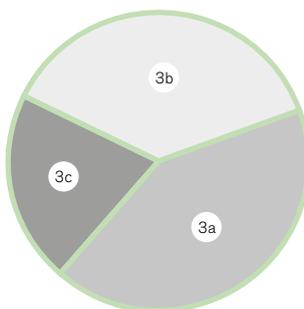
Un taux de rejet artificiellement gonflé grâce aux décisions de non-entrée en matière (NEM)

Contrairement aux directives européennes en matière de statistique, la Suisse comptabilise les NEM comme des décisions négatives. Alors que celles-ci ne reflètent pourtant pas le besoin de protection des personnes puisque leurs motifs de fuite ne sont pas examinés par les autorités. Elles indiquent uniquement qu'un autre État est responsable de mener la procédure d'asile. Une opération comptable qui tend à tirer le pourcentage de décisions d'asile positives vers le bas. Lorsque l'on sort les décisions de non-entrée en matière du calcul (31% des décisions),

Décisions en première instance en 2023 (cas réglés sans radiations)



1 Non entrée en matière (non-Dublin) – 3%
 2 Non entrée en matière Dublin – 28%
 3 Décisions sur le fond – 69%



Décisions sur le fond après examen des motifs d'asile

3a Octrois de l'asile – 42%
 3b Admissions provisoires – 37%
 3c Rejets – 21%

Source: données du SEM, graphique par asile.ch

La Suisse post-migratoire

La naturalisation : un droit, pas un privilège

La « démocratie modèle » suisse exclut un quart de la population de la participation politique. L'« initiative pour la démocratie » veut désormais changer cela.

« Il faut faire des efforts pour devenir suisse », a déclaré l'ancien conseiller fédéral radical Pascal Couchepin. « Après cinq ans en Suisse, on n'est pas intégré », selon le conseiller national UDC Erich Hess. Dans le camp de la droite bourgeoise, les opinions ont été vite faites lorsqu'une alliance de la société civile a lancé en mai 2023 l'« initiative pour la démocratie ». Concrètement, l'initiative, qui se trouve actuellement au stade de la récolte des signatures, demande ce qui suit : après cinq

livret rouge avec la croix suisse. Lorsque leur séjour ne sera plus marqué d'un grand point d'interrogation.

L'exclusion comme question de classe

L'initiative compte de nombreux-tes opposant-es, et encore plus de sceptiques. Le ministre socialiste de la Justice Beat Jans a récemment déclaré, lorsque la WOZ l'a interrogé sur l'initiative, qu'il s'agissait d'un « pas encore un peu grand » et d'un

Devenir une démocratie à part entière

100 000 signatures sont nécessaires d'ici au mois de novembre pour que l'initiative pour la démocratie puisse être soumise au vote. Ce n'est pas seulement le contenu de l'initiative qui la rend particulière, mais aussi les personnes qui la soutiennent. Certes, les partis de gauche et les syndicats comptent parmi les partisans de l'initiative, mais celle-ci est portée par un symbole de la Suisse post-migratoire : beaucoup de celles et ceux qui participent aux nombreux comités locaux et collectent des signatures pendant leur temps libre ont un passé d'immigration. En fait, ce ne sont pas les candidat-es à la naturalisation qui doivent faire des efforts, comme le demande Pascal Couchepin. C'est plutôt la Suisse qui doit en faire pour devenir une démocratie à part entière. Elle ne le deviendra que lorsque toute sa population sera composée de citoyens-nés.

« La Suisse ne serait donc pas particulièrement généreuse avec un nouveau droit de la naturalisation – juste un peu plus équitable. »

ans de séjour légal en Suisse, il doit être possible de se faire naturaliser – avec des critères uniformes pour tout le pays, afin que les procédures soient comparables entre elles et donc équitables. Ce ne serait rien de moins qu'une véritable révolution. En effet, en comparaison européenne, le droit actuel de la naturalisation en Suisse est l'un des plus restrictifs.

Dans la crainte permanente d'une expulsion

Certaines personnes sont nées en Suisse ou y sont arrivées en tant qu'enfants, d'autres étaient déjà adultes lorsqu'elles y ont immigré ou ont dû s'y réfugier : un quart de la population – environ deux millions de personnes – n'a pas de passeport suisse, dont la possession est pourtant « l'atout le plus noble d'un être humain », comme l'écrivait jadis Bertold Brecht avec justesse. Elles sont donc non seulement exclues de la participation politique et sociale, ne peuvent ni voter ni élire, mais doivent aussi vivre dans la crainte permanente d'une expulsion. Une exclusion qui n'est pas digne d'une « démocratie modèle » telle que la Suisse se plaît à vouloir l'être. Elles n'obtiennent la pleine adhésion au club exclusif appelé Suisse qu'une fois qu'elles ont en main le

« raccourcis important ». Pourtant, de nombreux pays européens naturalisent après cinq ans, comme la Grande-Bretagne, la France ou la Suède. L'Allemagne vient également de réduire la durée de séjour nécessaire de huit à cinq ans. La Suisse ne serait donc pas particulièrement généreuse avec un nouveau droit de la naturalisation allant dans le même sens – juste un peu plus équitable.

Les sceptiques pourraient en outre objecter que « des connaissances de base d'une langue nationale » sont insuffisantes pour obtenir le passeport suisse. Pourtant, les personnes concernées vivent ici depuis de nombreuses années, y travaillent et y paient des impôts. L'exclusion est une question de classe : beaucoup n'ont ni le temps, ni les ressources, ni le niveau d'éducation, doivent faire un travail que les autochtones refusent de faire et n'ont pas le temps de suivre des cours de langue. Récemment, une étude de la Commission fédérale pour les questions de migration a montré que ce sont surtout les personnes au portefeuille bien garni qui peuvent s'offrir le passeport rouge. La naturalisation, c'est encore un privilège. L'initiative pour la démocratie demande qu'elle devienne un droit.

Initiative pour la démocratie

<https://democratie-initiative.ch/>

La récolte de signatures pour l'initiative populaire fédérale « Pour un droit de cité moderne » se poursuit jusqu'à la mi-novembre 2024.

Des feuilles de signatures et un argumentaire détaillé sont disponibles sur <https://democratie-initiative.ch/>.



Dossier : Changeons le narratif sur la migration

Réfléchir ensemble : miser sur la participation plutôt que l'exclusion

Depuis trop longtemps, en Suisse et ailleurs en Europe, le discours sur l'asile et la migration est dominé par les forces politiques qui lui sont hostiles. Elles donnent le tempo, et les défenseur·ses des droits et de la diversité sont quasi uniquement dans la réaction. Il est grand temps pour le mouvement d'asile et de migration de renverser la tendance.

Les ficelles sont les mêmes depuis toujours : établir un lien entre migration et criminalité et précarité pour ensuite proposer une solution qui bafoue encore plus le droit : limiter le droit d'asile

Que des tentatives si grossières fonctionnent, c'est parce qu'il n'y a pas de véritable contre-discours sur la migration. Nous sommes trop dans la réaction, et pas dans la créativité, ou l'ouverture des possibles. Pour des raisons structurelles évidentes : les organisations de défense des droits des personnes migrantes n'ont pas les budgets des plus riches partis de Suisse.

« Nous sommes trop dans la réaction, et pas dans la créativité, ou l'ouverture des possibles. »

et le droit à la migration. Et cela fonctionne. Partout en Europe, les droits des personnes exilées reculent massivement. La refonte du système d'asile européen en est la preuve flagrante.

Mais peut-être aussi parce que nous ne prenons pas assez souvent le temps de la réflexion.

Mettre en commun nos visions, nos perspectives, nos critiques, imaginer ensemble à quoi pourrait ressembler une politique migratoire porteuse d'avenir, favorisant la participation, qui soit véritablement solidaire est un exercice dont nous faisons trop souvent l'économie.

C'est dans cet esprit que nous avons organisé la conférence « La participation plutôt que l'exclusion ! » en septembre dernier. Les textes de cette brochure sont le résultat de ces réflexions. Il s'agit d'une synthèse de ce qui a été discuté. Elle n'a pas vocation à être un programme unitaire, ni de refléter les positions exactes de toutes les organisations, le mouvement de l'asile et de la migration est trop diversifié pour cela. Mais elle peut être vue comme un point de départ, une invitation à poursuivre les réflexions communes.



Thème 1 : La liberté de mouvement plutôt que les frontières

L'immobilisation paradoxale des personnes migrantes en quête de protection

Les personnes qui n'obtiennent pas le droit de rester sont paradoxalement condamnées à l'immobilité. Leur liberté de mouvement physique, mais aussi sociale est empêchée. L'effet dissuasif recherché n'est pas atteint. Certaines personnes vivent dans une isolation administrative, géographique, sociale et économique depuis de très longues années.

Les Accords de Dublin

Préconisant que l'État responsable de la demande d'asile est celui par lequel les personnes sont arrivées en Europe, le règlement de Dublin a été mis sur pied pour éviter un soi-disant « tourisme de l'asile » et empêcher les personnes de déposer des demandes d'asile multiples. Dans la réalité c'est l'effet inverse qui a été créé. Les données d'Eurostat, analysées par asile.ch montrent que sur toute l'Europe, les demandes et les transferts entrants et sortants sont un jeu à somme quasi nulle. Des milliers de personnes sont ainsi transportées d'un bout à l'autre de l'UE, sans égard aucun pour leurs familles, leurs réseaux, les langues qu'elles parlent, ou tout simplement, leurs

« La société civile doit pouvoir accéder facilement aux structures d'hébergement et y proposer des activités sans tracasseries administratives. Elles devraient qui plus est pouvoir exercer des critiques sans risquer de se voir interdire l'accès. »

projets de vie. Un rapport de 2018, mandaté par le Parlement Européen révèle que les coûts uniquement administratifs de Dublin s'élèvent à 186 millions d'euros par année. Le système de Dublin est une atteinte brutale et inutile à la liberté de mouvement. Pourquoi les personnes en quête de protection ne pourraient-elles pas décider elles-mêmes dans quel pays elles souhaitent commencer une nouvelle vie ? Le système de Dublin doit être de toute urgence abandonné. La solidarité entre les États européens doit permettre une répartition du traitement des demandes d'asile selon les aspirations des personnes concernées.

Régime d'expulsion violent

Les collectifs et organisations de base constatent que les expulsions sont de plus en plus violentes. Lors de expulsions Dublin vers la Croatie, des opérations de niveau 4 (menottage, escorte policière et vol spécial) ont lieu presque systématiquement. Ces expulsions ont un fort impact sur la santé mentale, non seulement pour les personnes directement concernées, mais aussi pour les autres, qui assistent souvent à ces arrestations brutales.

En principe, les vols spéciaux sont observés par la Commission Nationale de Prévention de la Torture. Ce n'est pourtant pas toujours le cas. En outre, la CNPT ne peut pas intervenir. Elle publie ses observations chaque année dans un rapport, sans formuler d'exigences juridiquement contraignantes.

C'est pour ces raisons qu'il est souvent question d'un régime d'expulsion : celui-ci agit au-delà de sa fonction de simple renvoi. Il expose les personnes à une grande peur et fait partie de la violence constitutive du système d'asile. Les expulsions forcées doivent être abandonnées.

Isolation dans les cantons

Dans les cantons, la liberté de mouvement est fortement limitée et les personnes sont isolées. Tant les centres d'asile fédéraux que les centres d'asile cantonaux sont souvent géographiquement éloignés. Les transports publics sont chers et les billets ne sont pas toujours financés. Cela conduit à l'isolement social et rend encore plus difficile l'accès à la société civile, à un conseil juridique indépendant et à des soins médicaux et psychologiques pour les personnes en quête d'asile. Cet isolement et l'invisibilisation des lieux de vie des personnes réfugiées et migrantes permettent et encouragent la violence qui a lieu dans les centres et qui a été révélée à plusieurs reprises par des organisations de la société civile. À l'intérieur des centres, les tâches d'encadrement sont très souvent externalisées à des entreprises privées, au détriment de conditions de vie et de travail correctes. Les personnes queer et/ou





FLINTA ne bénéficient pas d'une protection adéquate et se retrouvent isolées et en insécurité au sein des centres d'asile déjà éloignés. Dans de nombreux centres fédéraux

« Le régime de l'aide d'urgence vise à ce que les personnes déboutées disparaissent d'elles-mêmes.

Il soumet, contrôle et gère les personnes jusqu'à ce qu'elles deviennent psychologiquement malades »

et cantonaux, les enfants sont scolarisés à l'interne et de manière insuffisante. L'attribution aux cantons après le premier accueil se fait de manière arbitraire et sans tenir compte de critères familiaux ou linguistiques. Il arrive même que des frères et sœurs ou des familles soient attribués à différents cantons.

Les lieux d'hébergement des personnes relevant du domaine de l'asile ne doivent plus isoler. Au contraire, ils devraient se trouver dans des endroits où leurs habitants peuvent avoir un accès facilité à la vie sociale des villes et des villages. Les enfants doivent être scolarisés dans les écoles régulières, comme tous les enfants de leur âge. La société civile doit pouvoir accéder facilement aux structures d'hébergement et y proposer des activités sans tracasseries administratives. Elles devraient qui plus est pouvoir exercer des critiques sans risquer de se voir interdire l'accès. Si des tensions entre anciens et nouveaux habitants des localités surgissent, des groupes de contact composés de toutes les parties prenantes doivent pouvoir s'atteler ensemble à la résolution des conflits. Les personnes doivent pouvoir bénéficier de titres de transport leur permettant de se rendre dans les lieux où sont les infrastructures médicales, les offres culturelles, sportives et sociales, et les commerces.

Mesures de contrainte

Les administrations cantonales rivalisent d'imagination et de cruauté lorsqu'il s'agit de restreindre la liberté de mouvement de manière répressive : assignation à résidence (parfois dans des bunkers), interdictions de périmètre, confinement, obligation de signer jusqu'à trois fois par jour pour obtenir l'aide d'urgence. Le régime de l'aide d'urgence vise à ce que les personnes déboutées disparaissent d'elles-mêmes. Il soumet, contrôle et gère les personnes jusqu'à ce qu'elles deviennent psychologiquement malades. La motion Streiff-Feller (21.3187), qui demandait la régularisation de plusieurs centaines de personnes depuis longtemps à l'aide d'urgence, a été rejetée par le Conseil des États conservateur. Elle aurait permis de sortir des personnes d'une impasse administrative extrêmement dommageable pour leur santé physique et mentale. On parle beaucoup de criminalité étrangère, mais l'on oublie qu'une grande partie des délits commis par les personnes étrangères sont liés à leur situation de séjour. Le séjour illégal, ou la violation de périmètre quand la personne ne représente aucun danger, de même que les mesures de contraintes doivent disparaître. Ces crimes sans victimes ne doivent plus être poursuivis.

Thème 2 : Droits et dignité plutôt qu'isolation

Nous pouvons et devons agir pour la dignité de tou·xtes

Chaque jour, de nombreuses personnes sont discriminées, stigmatisées et criminalisées au motif que leur séjour est irrégulier en droit suisse, ou l'est devenu. Leurs conditions de vie et de travail sont des parcours d'obstacles, leur santé est impactée et l'accès à la protection de leurs droits est entravé.

La situation des personnes qui sont réduites à solliciter l'aide d'urgence pendant de nombreuses années et de celles dont la demande d'asile a été écartée sans examen sur leurs motifs de fuite est inquiétante. Nombre d'enfants, de femmes, de personnes LGBTIQ+, de personnes âgées et de personnes atteintes dans leur santé sont concernées. Quand elles n'en sont pas exclues, elles

La stabilité des permis de séjour doit primer sur tout autre facteur, comme la perte d'un emploi ou le recours à l'aide sociale, qui est un droit. Les critères d'octroi d'un permis pour cas de rigueur ainsi que de regroupement familial doivent être moins restrictifs. Les victimes de traite des êtres humains doivent obtenir la garantie de délivrance de permis de séjour renouvelable pour coopérer avec les autorités ou en raison de situation personnelle, sans préjudice du droit de demander l'asile ni de poursuite pour infraction à la loi sur les étrangers.

« Ce sont ces droits qui permettent la pleine participation sociale, culturelle et économique. »

participent pourtant activement à la vie sociale, culturelle et économique de la Suisse. Si le pays compte des «sans-papiers» sur son territoire, c'est qu'il les produit, en tolérant que leur existence se réduise à l'angoisse et l'exploitation au lieu de lutter contre la discrimination et de reconnaître que ces personnes répondent à des besoins de la société. Certes, des milliers de permis de séjour ont été obtenus et le droit à une assurance-maladie et à une formation professionnelle initiale ont été acquis. L'Opération Papyrus a régularisé plus de 2800 personnes, certaines villes développent des City Cards et Solidarity city mappings et des cantons s'engagent dans la protection des victimes de traite des êtres humains (TEH). Des pas ont été faits : il s'agit de les poursuivre.

Sur quoi pouvons-nous nous engager ?

Les normes relatives à la régularisation des statuts de séjour et leur application doivent être clarifiées et harmonisées au niveau communal, cantonal et fédéral. Des opérations de régularisation cantonales doivent être encouragées.

Le permis F en Suisse a des conditions plus strictes que la protection subsidiaire européenne. Sous prétexte d'admission provisoire, les personnes au bénéfice d'un statut F ne reçoivent que 60% de l'aide sociale, ont un accès limité au marché du travail et n'ont le droit ni de changer de canton, ni de voyager. En Suisse, les personnes syriennes et afghanes par exemple, sont majoritairement au bénéfice d'un permis F, alors que certaines vivent en Suisse depuis plus de 10 ans. Le statut F doit être impérativement repensé et donner plus de droits. Ce sont ces droits qui permettent la pleine participation sociale, culturelle et économique.

L'accès à la justice pénale, privée et prud'homme doit être garanti sans obstacle financier et administratif. La dénonciation d'infraction ainsi que l'accès aux services et aux aides doivent être garantis pour tou·xtes.

Le droit aux soins (d'urgence ou non) doit être garanti, qu'il s'agisse de santé physique, psychique, sexuelle ou reproductive. Le droit aux prestations de l'assurance-accidents doit être garanti et son non-respect strictement sanctionné. Le droit



à l'assurance-maladie doit être effectif (p. ex. via l'accès aux subsides cantonaux et fédéraux).

La régularisation par le travail doit faire l'objet de campagnes sur la base du principe un travail = un permis. Chaque personne doit recevoir un salaire ainsi que des conditions de travail et de prélèvement des cotisations sociales respectueuses des normes en vigueur, y compris en cas de sous-traitance, de travail de plateforme et dans les ménages privés. Tout abus doit être sanctionné et indemnisé dans des délais raisonnables. La loi sur le travail doit s'appliquer à toutes les branches et les inspections du travail doivent avoir les moyens de communiquer de manière coordonnée avec les organisations spécialisées, les syndicats et les autorités de poursuite dans l'intérêt des travailleureuses. Une disposition légale spécifique conférant le caractère d'infraction pénale à l'exploitation de la force de travail doit être introduite.

L'accès à un hébergement décent doit être effectif et sans entrave bureaucratique conformément au droit respect de la vie privée, de la vie familiale comme de la conservation des biens privés. Les logements collectifs doivent être sécurisés, situés à proximité des services sociaux et

des centres urbains et être adaptés aux besoins spécifiques des personnes et des groupes vulnérabilisés.

Dans tous les cantons, chaque victime de traite des êtres humains doit être identifiée, protégée, bénéficier d'un soutien spécialisé et d'une réparation financière dans un délai raisonnable. Elle

« Chaque personne doit recevoir un salaire ainsi que des conditions de travail et de prélèvement des cotisations sociales respectueuses des normes en vigueur, y compris en cas de sous-traitance, de travail de plateforme et dans les ménages privés. »

doit recevoir un permis de séjour avec la possibilité d'exercer une activité lucrative si elle participe à un procès pénal ou en raison de sa situation personnelle. Les personnes physiques et morales qui les exploitent, administrations et personnel diplomatique inclus, doivent être sanctionnées.

Thème 3 : participation sociale et économique

Les discriminations créent avant tout de la précarité

Dans le débat public il est souvent question d'intégration. Celle-ci est perçue d'abord comme un effort à fournir de la part des personnes étrangères, que l'État doit se contenter d'encourager. La réalité montre plutôt une série de discriminations qui empêchent une réelle participation sociale et économique.

Les autorisations de séjour restrictives liées à l'emploi, et la difficulté du regroupement familial sont autant de moyens détournés pour reproduire le statut de saisonnier. L'accès restrictif aux assurances sociales suisses sape les droits de citoyennes de l'UE pourtant garantis par la libre-circulation des personnes et rend la vie des personnes migrantes plus précaire. Enfin, les obstacles à l'accès à l'éducation, à la formation et la reconnaissance des diplômes empêchent une autonomisation.

reconnaissent obligatoirement les diplômes pour la classification salariale, et que les coûts associés à ce processus soient pris en charge par les commissions paritaires. La Confédération a un rôle crucial à jouer pour faciliter la reconnaissance des diplômes, en rendant le processus moins bureaucratique, plus rapide et moins coûteux. Par ailleurs, il est essentiel de négocier des accords bilatéraux avec le plus de pays possible pour la reconnaissance mutuelle des diplômes.

Marché du travail et permis de séjour

Les travailleur-es étranger-es sont souvent soumis à des conditions de travail précaires. Les permis de séjour de courte durée et les réglementations strictes sur le regroupement familial contribuent à cette précarité.

Tout d'abord, il est exigé une interdiction des contrats en chaîne, afin de prévenir l'exploitation et la précarisation des travailleur-ses. Ensuite, il est proposé que les permis B soient octroyés après deux saisons consécutives de permis L, reconnaissant ainsi la contribution continue des travailleur-ses migrant-es. De plus, le temps passé en Suisse avec un permis L devrait être inclus dans le calcul de la durée de présence, facilitant ainsi l'accès à des droits plus stables.

Une autre revendication majeure est la limitation du travail temporaire à 10% de l'effectif total d'une entreprise, avec l'obligation de proposer un engagement fixe après six mois de contrat temporaire. Cela vise à réduire la précarité et à offrir plus de sécurité d'emploi aux travailleur-ses. Enfin, une égalité de traitement en matière de regroupement familial est demandée pour les ressortissants de l'UE/AELE, les citoyen-nes suisses et les ressortissant-es de pays tiers, garantissant ainsi que toutes les familles puissent se réunir sans discrimination fondée sur l'origine.

Reconnaissance des diplômes professionnels

Les diplômes étrangers, sont souvent non reconnus en Suisse, ce qui entraîne des classifications salariales inférieures pour les détenteur-ices de ces diplômes. Pour remédier à cette situation, il est impératif que les autorités



La validation des acquis de formation, souvent impossible actuellement, doit être uniformisée au niveau national. Il est nécessaire que les cantons offrent des conseils et un soutien pour la validation des acquis, tout en réduisant les coûts associés et en créant des possibilités de financement.

Les exigences linguistiques élevées et les coûts directs et indirects de formation constituent des obstacles majeurs à l'obtention d'un diplôme reconnu. Le développement d'instruments de financement et le soutien spécifique aux adultes migrants, notamment via le projet «viamia», sont des mesures essentielles pour faciliter l'intégration des personnes migrantes dans le marché du travail suisse.

Accès à la formation

Il est impératif de soutenir les enfants de familles défavorisées et de revoir les mécanismes de sélection précoce afin de garantir des chances égales pour tou·x·tes. Les enfants du domaine de l'asile doivent être rapidement intégrés dans les écoles ordinaires pour favoriser leur inclusion et leur réussite scolaire. De plus, les jeunes réfugié·es doivent bénéficier d'un soutien pour accéder à des formations complètes au niveau secondaire II et tertiaire, leur permettant de poursuivre leur éducation et de se former adéquatement pour le marché

du travail. Il est également essentiel de maintenir les parcours éducatifs pour ceux en formation, même en cas de décision d'asile négative, afin de ne pas interrompre leur développement et leurs opportunités futures.

Enfin, la promotion de la formation continue pour les adultes, en particulier les réfugié·es, est cruciale. Cela inclut l'accès à des formations adaptées et continues qui permettent aux adultes de renforcer leurs compétences et de s'intégrer pleinement dans la société et le marché du travail.

« Il est également crucial de déstigmatiser le recours à l'aide sociale. Les personnes ayant besoin de cette aide ne devraient pas être perçues négativement, car elles y recourent par nécessité et non par choix. »

Accès au système de protection sociale

L'introduction de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) a restreint l'accès aux assurances sociales pour les personnes migrantes et affaibli les droits des citoyen·nes de l'UE. Il est important de respecter les dispositions de l'accord sur la libre circulation des personnes et de faire primer le droit international.

Il est essentiel de garantir un accès universel à la sécurité sociale sans exclusion, afin que chaque personne puisse bénéficier de ce filet de protection, indépendamment de son statut. Il est également nécessaire de modifier la LEI pour éviter que les personnes ne perdent leur permis de séjour en cas de recours à l'aide sociale. De plus, l'accès à la sécurité sociale doit être exempt de toute discrimination et désavantage lié à l'origine ou au statut d'étranger. L'initiative parlementaire Marti, acceptée en juin 2023 au Parlement, est un pas dans cette direction. Plus loin, le passage de permis F à permis B doit être possible indépendamment de la perception d'une aide sociale. Les conditions matérielles et sociales actuelles du permis F rendent extrêmement difficile l'autonomie sociale et économique.

Il est également crucial de déstigmatiser le recours à l'aide sociale. Les personnes ayant besoin de cette aide ne devraient pas être perçues négativement, car elles y recourent par nécessité et non par choix.



Thème 4 : la participation dans les médias et la politique

Que tout le monde puisse discuter : la clef de voûte de la démocratie

La participation politique des personnes migrantes en Suisse n'est pas suffisamment encouragée, voire même, elle est empêchée. Cela a pour conséquence que les médias, la sphère politique, mais aussi les mouvements sociaux parlent des personnes migrantes à leur place. Pourtant, des solutions existent. Elles dépendent des efforts de tou·xtes.

Le discours dominant en Suisse est largement influencé par l'UDC et les partis de droite, qui se positionnent fortement sur les questions de migration. Ils parviennent ainsi à encadrer le débat public, obligeant les autres acteurs politiques à réagir souvent de manière uniquement défensive, ce qui renforce les stéréotypes et préjugés. La rhétorique xénophobe devient alors un outil électoral, tandis que les personnes migrantes sont perçues comme une entité homogène, souvent réduite à des clichés dépassés, tels que celui du «travailleur précaire immigré». Cette perception occulte la diversité des trajectoires et des profils des personnes migrantes, notamment celles qui sont hautement qualifiées.

Les médias

Dans les médias, les résident·es étranger·es sont sous-représenté·es et rarement considéré·es comme expert·es, ce qui limite la diversité des perspectives offertes au public. De plus, la crainte de réactions négatives de la droite pousse parfois les médias à se conformer à des récits stéréotypés. Ce manque de diversité se traduit par une faible diffusion d'histoires positives et par une propagation généralisée de préjugés.

Il est relativement fréquent que des erreurs factuelles se glissent dans les articles médiatiques sur la migration. En Suisse, l'association asile.ch se mobilise pour faire une veille médiatique, une sorte de chasse aux fake news. Les erreurs ou approximations factuelles, bien qu'elles puissent être parfois répandues à dessein, ne sont pas nécessairement toujours malveillantes. Elles proviennent souvent d'une méconnaissance du sujet par les journalistes. De plus, le manque de représentant·es migrant·es dans les rédactions crée un manque d'expertise. Pour cette raison, asile.ch propose également des formations pour les journalistes.

Il serait faux de dire que les personnes migrantes n'ont jamais la parole dans les médias. Il faut cependant souligner qu'elles sont le plus souvent priées d'intervenir pour relater un témoignage individuel, qui illustrerait des propos avancés par d'autres. Elles peinent à être reconnues comme expertes.

En ce qui concerne l'asile, l'attention médiatique est disproportionnée par rapport à la population concernée. Les personnes relevant du domaine de l'asile (toutes catégories confondues, du permis C réfugié·e aux requérant·es d'asile débouté·es) représentent 1.6% de la population, alors que chaque jour il est question d'asile dans les médias. De plus, les préjugés, approximations et parfois fausses affirmations sont légion. Les partis xénophobes se donnent à cœur joie dans la description des «profiteurs de l'asile» alors que les prises de paroles publiques de leurs membres montrent souvent que la réalité des personnes concernées leur est inconnue. Peu de personnes savent que les personnes à l'aide d'urgence touchent entre 8.5 et 10 CHF par jour, qu'elles n'ont pas le droit de travailler ni de se déplacer. Peu de personnes savent que lors des expulsions forcées les enfants sont séparés de leurs parents, qui ne peuvent pas les consoler quand ils pleurent. Peut-être que les révisions de la loi sur l'asile seraient moins dures si la population votante était au courant des conditions de vie et de l'impact de ces lois sur les personnes en quête de protection.

La politique

Sur le plan politique, il y a un manque de solidarité, non seulement parfois entre les personnes migrantes elles-mêmes mais aussi au sein des partis, mouvements et syndicats. Les personnes migrantes ou d'origine étrangères, bien que représentant 40% de la population, sont souvent perçues comme une minorité marginale. Cette perception est exacerbée par l'absence d'une association nationale faîtière de personnes migrantes capable de coordonner les efforts et de s'exprimer d'une seule voix. Au-delà de l'origine, il est aussi important que des personnes qui ont vécu de la discrimination occupent des postes de décision. Ces personnes-là peuvent comprendre mieux que quiconque les mécanismes et les effets de l'exclusion.

Le manque d'engagement de certain·es politicien·es pour les préoccupations des personnes migrantes peut aussi provenir du fait que sans droit de vote, elles ne représentent pas forcément un électorat. C'est pour cette





raison que les enjeux d'initiatives comme celles pour la démocratie sont cruciales. Elles permettraient non seulement aux personnes migrantes de donner leur avis pendant les votations, mais également de contribuer à façonner les propositions qui sont faites à la population.

Heureusement, des approches positives émergent. La sensibilisation à la diversité sociale gagne du terrain, avec des projets comme ceux d'INES qui offrent des récits diversifiés. Des initiatives telles que le Parlement des réfugié-es et la Session des migrant-es créent des espaces de dialogue avec des politicien-nes et des expert-es, tandis que des personnalités politiques issues de l'immigration, comme Mustafa Atici et Ylfete Fanaj, commencent à être élues dans des parlements communaux et cantonaux. Des médias de personnes migrantes existent, même s'ils ne bénéficient pas (encore) de la même audience que les médias traditionnels. Nous pouvons ici citer Baba news, Lucify ou Voix d'Exils.

La vision est ambitieuse, mais réaliste: une Suisse fière de sa diversité, où chacun-e, indépendamment de ses origines, a le droit et la possibilité de s'exprimer publiquement et de participer politiquement. Les revendications incluent une représentation accrue des migrant-es dans toutes les sphères de la société, une facilitation du processus de naturalisation, et l'éducation politique, en particulier des femmes migrantes, comme clé de voûte pour une participation citoyenne accrue.

« Au-delà de l'origine, il est aussi important que des personnes qui ont vécu de la discrimination occupent des postes de décision. Ces personnes-là peuvent comprendre mieux que quiconque les mécanismes et les effets de l'exclusion. »

En conclusion, les migrant-es ne sont pas un problème à résoudre, mais une partie intégrante et essentielle de la solution pour une société plus inclusive et démocratique. Leur participation politique est cruciale pour le renforcement de la démocratie en Suisse, et pour cela, des changements structurels sont nécessaires afin de lever les obstacles existants et d'encourager une participation pleine et entière.



Perspectives d'avenir

Les textes de cette brochure ont été rédigés collectivement. Ils proviennent des présentations et discussions de la conférence «La participation plutôt que l'exclusion!» qui a eu lieu à la Maison des

« Ce qu'il y a de commun, c'est le mécontentement face au statu quo, face à une société, un système social, politique, économique et médiatique qui exclut, alors que l'on gagnerait tou-xtes à se rencontrer, s'écouter et discuter ensemble plus souvent. Au sein du mouvement comme dans la société suisse, d'ailleurs. »

Génération le 23 septembre 2023. Cette rencontre a été organisée et soutenue par Solidarité sans frontières, Unia, le SSP et l'USS. Pour la rédaction de cette brochure, nous remercions également la fondation temperatio pour son soutien.

Les textes et les idées développées ci-avant ne sont pas un programme politique, ni même un papier de position commun des différentes organisations représentées lors de cette conférence. Elles sont plutôt le reflet de l'intelligence

collective à l'œuvre lors de cette après-midi d'automne. Le mouvement pour le droit à l'asile et la migration est large et divers. Différentes perspectives y sont représentées, différentes revendications, différentes stratégies y sont développées. Ce qu'il y a de commun, c'est le mécontentement face au statu quo, face à une société, un système social, politique, économique et médiatique qui exclut, alors que l'on gagnerait tou-xtes à se rencontrer, s'écouter et discuter ensemble plus souvent. Au sein du mouvement comme dans la société suisse, d'ailleurs.

Que pensez-vous des idées exposées dans ces textes? Êtes-vous d'accord, enthousiaste, perplexe, en totale opposition? En avons-nous trop dit, ou pas assez? N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions. Elles nourriront les débats futurs. N'hésitez pas non plus à nous faire part de votre envie de participer aux débats futurs. Car c'est de cette manière que nous avancerons ensemble vers une société qui prône la participation plutôt que l'exclusion. C'est ainsi que nous verrons peut-être l'avènement d'une politique migratoire solidaire et tournée vers l'avenir.

Sosf

temperatio

Stiftung für Umwelt | Soziales | Kultur

#StopDublinCroatie

Nouvelle délégation de Sospf et Droit de Rester en Croatie

Nous venions d'arriver en gare de Zagreb avec le train de nuit quand nous avons appris qu'une expulsion avait eu lieu le matin même depuis la Suisse. En soirée, nous avons rencontré une jeune femme qui était sur le vol. Elle nous a livré le premier des nombreux témoignages récoltés. Grâce aux contacts noués lors de la campagne en Suisse, nous avons pu à Zagreb parler avec de nombreuses autres personnes hébergées dans les camps de Porin et Kutina. Elles nous ont confié leur parcours, leur expulsion, les difficultés qu'elles rencontrent à se faire soigner, et à se remettre psychologiquement du traumatisme causé par l'irruption à quatre heures du matin de policier-es venu-es les jeter, souvent menottées, dans un avion.

Nous avons rencontré des personnes qui, malgré la brutalité des politiques migratoires continuent de se mettre en mouvement, pour reconstruire leur vie. Certaines, celles qui n'ont pas ou peu de problèmes de santé, ont choisi de rester un moment en Croatie, pour tenter de travailler et d'économiser un peu d'argent. Qui sait, elles feront peut-être partie des rares personnes qui obtiennent l'asile en Croatie, après une procédure qui a été maintes fois prouvée comme non équitable. Si ce n'est pas le cas, elles reprendront la route. D'autres repartent tout de suite, car elles savent qu'elles ne pourront pas être soignées, que leurs enfants ne

pourront vraisemblablement pas grandir dans de bonnes conditions dans ces camps surpeuplés, aux infrastructures insuffisantes. Une fois encore il a été clair que ce sont elles qui se battent véritablement pour la liberté de mouvement. Malgré la violence, malgré l'illégalisation, elles démontrent quotidiennement que vouloir empêcher la migration est une chimère.

Bien que ça ait peu d'impact sur leur situation individuelle, de nombreuses personnes nous ont

« Nous avons rencontré des personnes qui, malgré la brutalité des politiques migratoires continuent de se mettre en mouvement, pour reconstruire leur vie. »

livré leurs témoignages. Pour accompagner leur lutte pour la liberté de mouvement, nous prenons à cœur de les reproduire fidèlement et de les analyser dans leur globalité et de manière critique dans un nouveau rapport à paraître à l'automne.

(Sg)

ANNONCES

- 1 Klima-Streik
- 1 Yoga-Retreat
- 2 Kurzstreckenflüge
- 1 WOZ-Abo

Dein Leben wird widersprüchlicher.
Dein Anspruch an eine gute Zeitung bleibt.



WOZ – eine Zeitung fürs Leben.
Jetzt abonnieren.
woz.ch/abo



für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck

die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch

La rentrée dans un système scolaire parallèle

BACK TO SCHOOL – Tous les enfants n’y ont pas droit

Alors que dans les centres commerciaux du pays les magasins rivalisent d’offres de rentrée des classes pour les écolier·es, une partie des enfants en âge de scolarité ne verront jamais l’intérieur d’une véritable école cette année encore.

Ces enfants ne peuvent que rêver d’un sac à dos scolaire coûteux. Ce sont les enfants des requérant·es d’asile qui, dans plusieurs cantons, sont scolarisés dans des « écoles internes aux centres ». En pratique, cela signifie que dans des centres d’asile, des pièces sont transformées en salles de classe, dans lesquelles tous les enfants du camp sont scolarisés ensemble, mais isolés des autres.

Les enfants en font les frais

Le fait que toutes les classes d’âge et tous les niveaux soient enseignés ensemble n’est qu’un des innombrables problèmes de ce système scolaire parallèle. « Le niveau scolaire de nos enfants est en baisse en raison du manque de formation scolaire au centre », raconte une mère. Les dysfonctionnements vont d’une infrastructure déficiente, d’un matériel scolaire insuffisant pour les enfants, de délais d’attente de plusieurs mois avant que les enfants puissent aller à l’école, de l’absence de remplacement en cas de maladie de l’enseignant·e pendant plusieurs semaines, d’un emploi du temps fortement réduit, jusqu’au problème majeur des transferts répétés de familles avec des enfants scolarisés. Une enseignante de Zurich raconte qu’en raison de ces transferts, elle a déjà réintégré une fratrie dans sa classe pour la troisième fois. Pour les enfants, cela signifiait changer cinq fois d’école en l’espace d’un an.

Mais ce qui pèse le plus lourd dans la balance pour les enfants, c’est qu’en raison de l’école interne au centre, ils et elles ne peuvent jamais quitter l’atmosphère pesante des hébergements collectifs. « Je déteste le camp », cite Clara Bombach, chercheuse sur l’enfance, à propos d’un enfant dans un centre d’hébergement collectif. Des recherches scientifiques ont attesté à plusieurs reprises que le climat

des hébergements collectifs est néfaste pour le développement des enfants et qu’il ne constitue pas, a fortiori, un environnement d’apprentissage approprié. Plusieurs organes tels que le Comité des

d’elles-mêmes à leurs « concepts qui fonctionnent bien », signifiant par là uniquement qu’ils fonctionnent bien pour les autorités elles-mêmes. C’est maintenant au monde politique d’agir: la Confédération

« Les autorités compétentes dans les cantons concernés se réfèrent d’elles-mêmes à leurs « concepts qui fonctionnent bien », signifiant par là uniquement qu’ils fonctionnent bien pour les autorités elles-mêmes »

droits de l’enfant de l’ONU, la Commission fédérale des migrations et la Commission nationale de prévention de la torture s’inquiètent de la situation et ont recommandé de prendre des mesures pour une intégration directe dans l’école ordinaire. À cela s’ajoutent les rapports de nombreuses ONG. Mais toutes ces critiques n’ont pas empêché jusqu’à présent les autorités de maintenir leur pratique de l’école séparée.

Un défi pour les politiques

Il existe pourtant des solutions. Certains cantons scolarisent les enfants issus du domaine de l’asile directement dans les classes ordinaires après quelques semaines et les soutiennent, ainsi que les enseignant·es, en leur proposant des cours supplémentaires dans une langue nationale comme deuxième langue. Mais le système scolaire suisse est fédéraliste. Alors que la Confédération se défausse toujours de ses responsabilités en matière de politique de l’éducation en renvoyant à la compétence des cantons, les autorités compétentes dans les cantons concernés se réfèrent

et les cantons doivent assumer leur devoir de surveillance et veiller à ce que TOUS les enfants aient un accès égal à l’éducation. Pour ce faire, la campagne « Éducation pour tou·xtes – maintenant! » déposera dans les mois à venir des interventions en collaboration avec des politicien·nes et mettra la pression nécessaire pour que les choses bougent enfin.

Nora Trenkel

Campagne
« Éducation pour tou·xtes – maintenant! »

Plus d’infos :

La campagne « Éducation pour tou·xtes – maintenant! », portée également par Sosf, s’engage pour l’accès de TOUS les enfants à l’école ordinaire.

Plus d’infos sur www.bildung-jetzt.ch



Frontière entre la Pologne et la Biélorussie

Quand les soldat·es peuvent tirer sur les exilé·es

Les images ont bientôt trois ans : des centaines de réfugié·es, enfermé·es entre une forêt et une clôture, encerclé·es par des gardes-frontières polonais·es et biélorusses. Entre-temps, l'état d'urgence est devenu la normalité.

En juin 2024, le gouvernement polonais a de nouveau introduit une zone d'exclusion de 200 mètres à 5 kilomètres de large le long de la frontière entre la Pologne et la Biélorussie. On y trouve régulièrement des checkpoints. Et on y lit de la part de groupes d'extrême-droite qu'ils annoncent des « excursions » à la frontière pour la « défendre ». Ils recherchent des personnes en fuite.

« Malgré tous les durcissements, de nombreuses personnes continuent de franchir la frontière. Souvent, il leur faut plusieurs tentatives pour passer. »

Parallèlement, cette normalité est encore renforcée : le parlement polonais a adopté fin juillet une nouvelle loi qui doit permettre aux militaires, à la police et aux gardes-frontières de tirer sur les personnes migrantes. La responsabilité de droit pénal doit également être supprimée dans certains cas. Cette décision est la conséquence effrayante d'un discours de haine entretenu pendant des années contre les personnes migrantes.

Les personnes qui pensaient que la situation des réfugié·es en Pologne s'améliorerait sous Donald Tusk se sont trompées. En mai, celui-ci a annoncé le projet « East Shield ». La frontière polonaise avec la Biélorussie doit être davantage équipée : des systèmes de surveillance électroniques doivent être développés, des barrières physiques, notamment un mur et un champ de mines,

doivent être érigées. Le projet « East Shield » coûtera environ 2,55 milliards de dollars américains.

Malgré tous les durcissements, de nombreuses personnes continuent de franchir la frontière. Souvent, il leur faut plusieurs tentatives pour passer. Elles doivent alors survivre dans la nature dans des conditions très difficiles. C'est pourquoi des activistes continuent de se rendre dans

la forêt avec de grands sacs à dos, distribuent des soupes chaudes, de l'eau fraîche ou des vêtements secs et apportent une aide médicale. Depuis quelque temps, les personnes en fuite demandent de plus en plus l'asile en Pologne – dans l'espoir d'avoir une chance, parce qu'elles sont épuisées ou

aussi dans l'espoir d'éviter un nouveau pushback. Celles qui continuent malgré tout leur route courent le danger d'un renvoi en Pologne en tant que cas Dublin. Dans un pays où les gardes-frontières peuvent tirer sur les personnes en fuite, où des champs de mines doivent être érigés le long de la frontière et où l'incitation à la haine contre les personnes migrantes se poursuit.

Miriam Helfenstein

Réforme du RAEC

Le pacte anti-asile arrive en Suisse

Dans le numéro de juin du Bulletin de Sosf, nous avons analysé en détail le Pacte européen sur la migration et l'asile. Entre-temps, cette réforme très controversée du régime d'asile européen commun (RAEC) est arrivée en Suisse. En août, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation pour quatre arrêtés fédéraux, par lesquels il entend transposer dans le droit suisse les parties du pacte qui concernent la Suisse.

De plus, si une personne faisant l'objet d'une décision de non-entrée en matière Dublin tombe malade et n'est donc pas en mesure d'être renvoyée, le délai pendant lequel la Suisse n'est pas tenue d'entrer en matière sur sa demande passe désormais de six mois à trois ans. Trois ans pendant lesquels ses motifs d'asile ne sont pas examinés, trois ans à l'aide d'urgence, sans statut juridique ni perspectives d'intégration,

entraîner l'effondrement de tout le système de cloisonnement européen. En guise de concession précieuse aux critiques, il propose donc que la Suisse puisse participer volontairement et ponctuellement au nouveau mécanisme de solidarité de l'UE.

Ce mécanisme vise à répartir des demandeur-ses d'asile des pays situés aux frontières extérieures de l'UE vers d'autres pays Dublin. À moins que ces États ne choisissent plutôt de verser de l'argent à l'Union Européenne pour se dispenser de la prise en charge de ces personnes.

De toute façon, ce mécanisme n'est envisagé que pour 30000 personnes par an – une goutte d'eau dans l'océan au vu du demi-million à un million de demandes d'asile par an dans l'UE (c'est-à-dire 0.2 % de la population). D'ailleurs, selon la clé de répartition de l'UE, la Suisse ne devrait prendre en charge qu'environ 3,5 % de ces 30000 personnes, en raison de la taille de sa population et de son produit intérieur brut, ce qui correspondrait à un bon millier de demandeur-ses d'asile ou à des paiements d'un montant de 21 millions d'euros.

Par contre, le Conseil fédéral n'envisage pas de reprendre volontairement le seul règlement du RAEC qui représenterait réellement une amélioration pour les réfugié-es en Suisse: il s'agit de la reprise du règlement sur la qualification, qui fonde dans l'UE le statut de «protection subsidiaire» et qui confère une position juridique nettement meilleure que son équivalent suisse, l'«admission provisoire».

(Sn)

« Pour la Suisse, le pacte anti-asile représente avant tout un durcissement massif des règles de Dublin. »

Le rapport explicatif de la consultation montre que cette réforme n'est rien d'autre qu'un pacte anti-asile: Il s'agit de réduire à tout prix les mouvements de fuite vers l'Europe, d'empêcher la poursuite des voyages en Europe et d'accélérer les renvois Dublin. L'accès au droit individuel à l'asile en Europe est pratiquement supprimé.

Dublin en ligne de mire

Pour la Suisse, le pacte anti-asile représente avant tout un durcissement massif des règles de Dublin, grâce auxquelles la Suisse peut se débarrasser des demandeur-ses d'asile sans même examiner leur besoin de protection. Plusieurs délais du droit Dublin sont adaptés au détriment des réfugié-es et même les mineur-es non accompagnés sont désormais menacés de renvoi Dublin.

trois ans dans la crainte permanente d'un renvoi, que la Suisse, on le sait, applique avec une rigueur particulière. Bref, trois années perdues.

Le Conseil fédéral vante ces durcissements comme des gains d'efficacité du système Dublin et présente des allègements marginaux (par exemple une réduction de la détention Dublin de six à cinq semaines, mais qui s'accompagne d'un élargissement des motifs de détention) comme des améliorations de la protection des réfugié-es.

Une solidarité au rabais

Même le Conseil fédéral semble conscient du fait que le pacte menace de violer massivement les droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE et qu'un échec des procédures frontalières pourrait

IMPRESSUM

BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an
ISSN 2673-7701

Tirage de cette édition:
3125 allemand / 750 français

Affirmés par la REMP/FRP:
2260 allemand / 517 français

Composition/Graphisme:
Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition:
selva caro druck ag, Films Waldhaus

Rédaction:
**Sophie Guignard (Sg), Simon Noori (Sn),
Peter Frei (Pf), Hilmi Gashi (Hg)**

Traductions:
Sosf

Lectorat: **Olivier von Allmen, Sosf**

Photos:
Voir page 2

Délai rédactionnel pour le prochain numéro:
le 31 octobre 2024

Nous nous réservons le droit d'abrégier le courrier des lecteur-ices

Cotisation 2024 abo inclus:
**salarié-es Fr. 70.- / couples Fr. 100.- /
non-salarié-es Fr. 30.- /
organisations Fr. 120.-**

Abonnement:
individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Éditrice:
**Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Bern
(regroupement CAS/MODS)**

Tél. 031 311 07 70
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch

CP 30-13574-6
IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6
BIC POFICHBEXXX

Chronique d'un procès kafkaïen

Pinar Selek, l'Insolente qui résiste

Ce 28 juin 2024, Sosf faisait partie la délégation internationale présente au procès à Istanbul de la sociologue Pinar Selek. Depuis 26 ans, le pouvoir turc s'acharne sur celle qui avait refusé de révéler les noms des membres des mouvements armés kurdes qu'elle avait interviewé·es pour un travail universitaire. Elle est faussement accusée d'avoir provoqué un attentat au marché aux épices d'Istanbul.

Plus d'informations
sur pinarselek.fr

Que ce soit en Turquie, alors même qu'elle était persécutée, ou en France, alors que condamnations et acquittements se suivaient, Pinar a continué de lutter, inlassablement. Elle a mené des recherches sur le génocide arménien, le militarisme, les droits des personnes LGBT, sur la question kurde, sur l'exil.

Elle a notamment co-organisé en juin 2021 à Nice la manifestation féministe transnationale « Toutes aux frontières ».

C'est peut-être parce qu'elle refuse encore et toujours de se taire face aux injustices que le pouvoir s'acharne. En juin 2022, la Cour suprême turque annule le quatrième acquittement de la

procès de Pinar Selek. Si l'État turc y donne le spectacle de sa répression, il offre aussi une plateforme, malgré lui, à une résistance nombreuse. À chaque audience, une délégation internationale était présente. Le père de Pinar, 94 ans, qui est toujours son avocat, sa petite sœur, mathématicienne qui a fait des études de droit pour défendre son aînée, peuvent compter sur le soutien d'activistes queer, d'universitaires, de libraires, d'élu·es. Iels viennent de Turquie, mais aussi de France, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique et de Suisse. Une petite foule, qui peut paraître physiquement bien inoffensive, mais dont la dangerosité idéologique est telle que sont déployées à chaque fois des centaines de policier·es en armures de robocops; pour empêcher de brandir des panneaux avec l'un des mots qui semblent pour les régimes autoritaires être les plus dangereux du monde: « Justice », pour Pinar Selek. Une nasse devant le palais de Justice, contre ceux qui la demandent.

Cette fois, le Ministère de l'Intérieur turc a franchi une étape supplémentaire. Il a versé une nouvelle pièce au dossier pénal: En avril 2024, Pinar Selek animait une

conférence sur l'exil, à laquelle participaient des femmes kurdes. Un acte terroriste orchestré par le PKK, selon le ministère. Lors de leur plaidoirie, les avocat·es ont démontré que la conférence avait été organisée par quatre universités françaises, qui ont confirmé.

« Je ne leur permettrai pas de me voler mon sourire et mon énergie, et de m'empêcher de combattre tous les fascismes dans le monde. »

sociologue, qui avait été prononcé le 19 décembre 2014. Malgré la preuve plusieurs fois démontrée que l'explosion du marché aux épices était accidentelle et due à une fuite de gaz.

Ce 28 juin 2024, à la Cour suprême d'Istanbul, a donc eu lieu la troisième audience du cinquième



Au soir de l'audience du 28 juin, Pinar Selek déclare sur France 24: « Cela va au-delà de moi, maintenant c'est l'Université française qui est attaquée et diffamée. [...] ils pensent pouvoir intimider mes collègues. Mais ils auront du mal ».

Pinar est protégée en France, mais la répression a des effets sur elle et sur sa liberté académique. La Turquie a demandé à Interpol de délivrer une notice rouge, qui permettrait un mandat d'arrêt international. C'est trop risqué, la sociologue ne peut plus voyager. Notamment en Italie, où elle menait ses recherches pour l'Observatoire des migrations.

Malgré tout Pinar affirme, avec l'insolence auto-proclamée et la liberté de ton qui la caractérisent: « Je ne leur permettrai pas de me voler mon sourire et mon énergie, et de m'empêcher de combattre tous les fascismes dans le monde ». Pinar Selek nous montre à tou-xtes l'importance de rester ensemble: « Je le sens très fort, ils veulent nous fatiguer, mais la solidarité est devenue comme un feu, il se propage et ils ne peuvent pas l'arrêter. »

(Sg)

Agenda

Enough. Journées d'action sur les luttes migratoires et la résistance antiraciste

4-7 SEPTEMBRE 2024

ROTE FABRIK, ZÜRICH

Plus d'infos et programme complet:
www.aktionstage-enough.ch

**Conférence
Reclaim Democracy!**

12-13 SEPTEMBRE 2024, ZÜRICH

<https://www.reclaim-democracy.org/>

Courses contre les frontières et contre le racisme

14 SEPTEMBRE 2024, BÂLE : 9. LAUF GEGEN GRENZEN, DÈS 12H30, CLARAMATTE

14 SEPTEMBRE 2024, BERNE : SOLILAUF FÜR SANS-PAPIERS, DÈS 14H, MÜNSTERPLATZ

15 SEPTEMBRE 2024, ZÜRICH : 23. LAUF GEGEN RASSISMUS, DÈS 10H, BÄCKERANLAGE

Grande manif « Entre nous pas de frontières – pour une société ouverte à tou-xtes ! »

28 SEPTEMBRE 2024, BERNE,
DE LA SCHÜTZENMATTE À LA PLACE FÉDÉRALE,
DÈS 14H

« L'autre Suisse : Asile et Activisme 1973 – 2000 » de Jonathan Pärli

Vernissage et table ronde

MERCREDI 9 OCTOBRE, 19H30, SOZIALARCHIV,
ZÜRICH

Croisée des chemins entre recherche et activisme. Table ronde modérée par Derya Bozat (doctorante à l'université de Berne). Participant·es: Jonathan Pärli (chercheur à l'université de Bâle), Damir Skenderovic (professeur à l'université de Fribourg) et Sophie Guignard (secrétaire politique de Sosf)